

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-six, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJO, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Jean-Michel BOCHATON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Sandrine AUGIER à Claude ILLY

ABSENTS :

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DU « COUP DE POUCE ETUDIANT »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du Coup de Pouce Etudiant prévoit, dans son article 3, que « *les dossiers des candidats sont instruits par le service scolaire et soumis pour décision à une commission composée de sept élus et présidée par le Maire ou son représentant* ».

Par souci de simplification, elle propose que la commission scolaire/enfance/jeunesse se substitue désormais à la commission ad hoc.

Adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 30 juin 2026



Le Maire,

